REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-302 DU 21 MAI 2004

Chargeant Monsieur Lazare SEHOUTO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 21 mai 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 21 mai 2004, Monsieur Lazare SEHOUETO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Grégoire LAOUROU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE 4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1